



RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

Commentaires sur les
états financiers 2020

1.	Préambule	4
2.	Services transversaux	6
2.1	Remarques d'ordre général	6
2.2	Commentaires sur différents comptes	6
2.3	Récapitulatif comptes charges et produits des services transversaux	7
3.	Home médicalisé de la Sarine (HMS)	8
3.1	Remarques d'ordre général	8
3.2	Commentaires sur différents comptes	8
3.3	Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes	13
4.	Foyer de jour de la Sarine	14
4.1	Remarques d'ordre général	14
4.2	Commentaires sur différents comptes	14
4.3	Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes	14
5.	Unité de la Rose d'Automne	15
5.1	Remarques d'ordre général	15
5.2	Commentaires sur différents comptes	15
5.3	Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes	16
6.	Service d'Aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS)	17
6.1	Remarques d'ordre général	17
6.2	Commentaires sur différents comptes	17
6.3	Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes	18
7.	Service d'ambulances de la Sarine (SAS)	19
7.1	Remarques d'ordre général	19
7.2	Commentaires sur différents comptes	19
7.3	Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes	21
8.	Centre de coordination (CC)	22
8.1	Remarques d'ordre général	22
9.	PassePartout Sarine	22
9.1	Remarques d'ordre général	22
10.	Commission des indemnités forfaitaires	23
10.1	Remarques d'ordre général	23
10.2	Commentaires sur différents comptes	23
10.3	Récapitulatif comptes charges et produits	23
11.	Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)	24
11.1	Remarques d'ordre général	24
11.2	Commentaires sur différents comptes	24
11.3	Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes	25

12.	Rattrapage des frais financiers des EMS	25
12.1	Remarques d'ordre général	25
13.	Comptes d'investissements	26
13.1	Remarques d'ordre général	26
13.2	Commentaires sur différents comptes	26
13.3	Récapitulatif des comptes d'investissements	26
14.	Bilan	27
14.1	Remarques d'ordre général	27
14.2	Commentaires sur différents comptes	27
14.3	Récapitulatif des comptes du bilan.....	31

1. Préambule

Le Réseau Santé de la Sarine a traversé en 2020 la période la plus intense de son existence qui représente sa cinquième année de fonctionnement. Le regroupement des forces, opéré en 2016, a contribué, durant la crise, à une coordination efficace des mesures. Avec son Centre de coordination, son Service d'aide et de soins à domicile, son Service d'ambulances, son Home médicalisé, les 10 EMS mandatés du district, les autorités, les services communaux et l'ensemble de ses autres partenaires actifs sur le terrain, le RSS était en première ligne pour prendre soin de la population de plus de 65 ans – quelque 17'000 Sarinoises et Sarinois, soit un tiers de cette catégorie d'âge dans le canton – qui présentait le plus de risques avec la COVID-19.

Pour rappel, le HMS et le SAS étaient exploités par le biais de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux) qui est devenue au 1^{er} janvier 2016 le Réseau Santé de la Sarine (RSS). L'activité d'aide et de soins à domicile était quant à elle gérée par l'intermédiaire de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FASDS). Cette fondation a été dissoute en date du 12 septembre 2016. Le Centre de coordination qui a débuté son activité le 1^{er} juillet 2018 est également considéré comme un nouveau service du RSS. La commission des indemnités forfaitaires a été intégrée dans les états financiers au 1^{er} janvier 2020. Les états financiers du RSS sont répartis en 8 « services » distincts, à savoir :

- Home médicalisé de la Sarine (HMS)
- Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS)
- Service d'ambulances de la Sarine (SAS)
- Centre de coordination
- PassePartout Sarine
- Commission des indemnités forfaitaires
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)
- Rattrapage des frais financier des EMS

Le Réseau Santé de la Sarine exploite également un foyer de jour. Cette entité dénommée « Foyer de jour de la Sarine » figure dans les comptes du HMS. Le montant à charge des communes pour le PassePartout de la Sarine est en lien avec la gestion de la centrale téléphonique de ce dernier.

Les services principaux du RSS ont été impactés par la COVID-19 lors de la 1^{ère} vague, mais surtout lors de la 2^{ème} vague dès octobre 2020. Le HMS (yc la Rose d'Automne) a été le service le plus touché par la pandémie. Les taxes sont ainsi inférieures au budget. Le restaurant a été fermé environ 5 mois. De plus, le HMS termine l'année avec une dotation excédentaire de personnel de 6.72 EPT, ce qui a permis d'assurer des soins de qualité lors d'absences de personnel touché par la COVID-19. N'ayant pas d'informations précises à ce jour de la part du canton, nous avons, pour clôturer nos comptes, anticipé qu'une partie de ce dépassement soit

pris en charge par la direction de la santé publique. Pour tenir compte de ces incertitudes, une provision pour risque de CHF 285'000 a été comptabilisée au passif du bilan. Le total des coûts en lien avec la COVID-19 (hors personnel excédentaire) pour le RSS est de CHF 282'151.94. Une partie de ces coûts sera pris en charge par le canton.

Malgré la pandémie, les états financiers du RSS présentent un meilleur résultat par rapport au budget. Cette situation favorable a permis :

- d'augmenter les réserves du HMS pour un montant de CHF 53'271.44
- d'augmenter la provision pour rattrapage des retards d'amortissements des EMS pour un montant de CHF 709'989.05

A la fin de ce document, vous trouverez le rapport de l'organe de révision de BDO SA pour le Réseau Santé de la Sarine qui propose d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

2. Services transversaux

2.1 Remarques d'ordre général

Les services administratifs (services transversaux) ainsi que le Comité de direction sont répartis en fonction de clés de répartitions définies par la direction générale et le service des finances. Le personnel des services transversaux (hormis celui des ressources humaines) est réparti en fonction d'une estimation du temps accompli à la gestion des services principaux et des commissions. Le service des RH est, quant à lui, réparti en fonction du nombre d'employés par service. Les charges informatiques sont réparties en fonction de l'utilisation des logiciels et du hardware. Les autres charges sont attribuées, si possible, au service concerné ou réparties en proportion du nombre d'employés.

Il est à relever que le total des charges pour les services transverses est inférieur de CHF 447'076.19 par rapport au budget. Plusieurs facteurs ont permis cet état de fait, notamment des effets directs et indirects de la pandémie comme expliqué dans les divers chapitres ci-dessous.

2.2 Commentaires sur différents comptes

Exécutif		comptes 2020	budget 2020	écart
0126.3170.01	Frais d'assemblées et autres frais	3 778.16	500.00	3 278.16

Ce compte est essentiellement alimenté par les frais du restaurant du RSS qui sont directement liés aux assemblées, aux diverses commissions et comités du RSS. Par le passé, ces frais étaient pris en charge par les comptes de fonctionnement du HMS.

Finances		comptes 2020	budget 2020	écart
0210.3130.01	Honoraires et prestations de tiers	41 074.76	70 000.00	-28 925.24

Certains projets ont été repoussés suite à la pandémie.

Finances		comptes 2020	budget 2020	écart
0210.3406.01	Intérêts bancaires	143 349.25	181 900.00	-38 550.75

Cet écart favorable est dû aux facteurs suivants :

- Mise en concurrence permanente des établissements financiers.
- Planification des flux de trésorerie (par exemple : fixation des échéances des facturations d'acomptes aux communes en fonction des dépenses du RSS).
- La constitution pour retards d'amortissements ayant été maintenue au bilan et augmentée par la suite a également eu un impact favorable sur les liquidités du RSS. Concrètement, nous n'avons pas fait appel à l'emprunt pour financer les investissements du RSS en 2020.

<u>Ressources humaines</u>		comptes 2020	budget 2020	écart
0220	Total des charges	386 469.27	491 500.00	-105 030.73

Cet écart favorable est dû aux facteurs suivants :

- Diminution du nombre d'EPT de 3 selon budget à 2.7. Deux collaboratrices à 100 % ont quitté le RSS en cours d'année. Elles ont été remplacées par une collaboratrice à 90 % et une autre à 80 %. Nous avons également fait un appel à du personnel temporaire pendant la phase de transition.
- Les budgets santé et sécurité au travail et manifestations en faveur du personnel ont été peu utilisés suite à la problématique de la COVID-19.

<u>Juridique</u>		comptes 2020	budget 2020	écart
0221.3010.01	RSS Salaires du personnel	59 162.10	73 600.00	-14 437.90

Ce compte enregistre le salaire du juriste du RSS. Pour rappel, une partie de son salaire est refacturé à l'association des CO de Sarine-Campagne et Haut-Lac français. Le poste de juriste n'a pas été occupé toute l'année, ce qui explique cet écart.

<u>Maintenance et véhicules</u>		comptes 2020	budget 2020	écart
0225	Total des charges	1 779 401.68	2 021 400.00	-241 998.32

Cet écart favorable est dû aux facteurs suivants :

- Le coût des collaborateurs engagés en cours d'année a été inférieur aux coûts mis au budget.
- En prévision des impacts de la COVID-19 nous avons limité les remplacements de matériel et de mobilier.
- Les charges énergétiques sont inférieures au budget.
- Nous avons limité l'entretien de l'immeuble au strict minimum en prévision de la rénovation future du HMS

2.3 Récapitulatif comptes charges et produits des services transversaux

	<u>Comptes 2020</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Différence</u>	<u>%</u>
Total des charges	4 099 723.81	4 546 800.00	-447 076.19	-10.91%
Total des produits	4 099 723.81	4 546 800.00	-447 076.19	-10.91%
Excédent de charges	-	-	-	

3. Home médicalisé de la Sarine (HMS)

3.1 Remarques d'ordre général

L'exercice 2020 boucle sur un excédent de produits de CHF 53'271.44, soit CHF 34'128.56 de moins que le montant inscrit au budget.

Préalablement il faut rappeler que l'exercice 2020 enregistre pour la première fois la nouvelle unité de la Rose d'Automne (rubrique 415). Nous avons pris la décision de présenter des comptes de fonctionnement séparés pour pouvoir analyser plus précisément le résultat de l'opération. Exercice particulièrement difficile en période COVID-19. En effet, le transfert de personnel dans tous les secteurs entre le HMS et la Rose d'Automne a été effectué durant l'exercice 2020. La gestion du matériel a été faite uniquement par la « pharmacie » du HMS, ce qui explique notamment qu'il n'y pas de charge dans l'unité de la Rose d'Automne en lien avec le matériel LIMA qui devrait être complètement pris en charge par le forfait cantonal.

Comme mentionné en préambule, les comptes du HMS yc la Rose d'Automne ont été fortement impactés par la pandémie. Les secteurs soins et foyer de jour présentent une perte qui ne sera vraisemblablement pas prise en charge par le canton. Les charges de matériel en lien avec le COVID-19 non prises en charge représentent un montant de CHF 59'972.11. Le secteur restauration a bien entendu été fortement impacté par la pandémie. Malgré ces charges extraordinaires, le HMS a été le principal bénéficiaire des économies de charges dans les services transverses, ce qui a permis de présenter un léger bénéfice en 2020.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

3.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

HMS - soins		comptes 2020	budget 2020	écart
4120.3010.90	Indemnité journalière CM/LAA	-31 842.05	-	-31 842.05

Il s'agit des indemnités 2020 en lien avec la COVID-19 qui n'ont pas pu être intégrées dans la comptabilité des salaires 2020.

HMS - soins		comptes 2020	budget 2020	écart
4120.3130.01	Honoraires et prestations de tiers, soins	383 504.00	-	383 504.00

Le RSS ne met pas aux budgets des honoraires et des prestations de tiers liés à l'engagement de personnel temporaire. Le RSS privilégie les engagements de personnel en fixe. Cependant, le manque de personnel soignant sur le marché de l'emploi, plus particulièrement dans le personnel infirmier, fait que nous devons faire appel à des sociétés de placement de personnel. Le manque d'attractivité dans le milieu des EMS est aussi un problème. Le RSS ne

veut pas compenser ce manque de personnel par le biais de paiements d'heures supplémentaires et ceci afin de protéger la santé de son personnel.

Ce compte enregistre également le personnel temporaire soins pour la Rose d'Automne. Comme mentionné en préambule, la problématique de la pandémie a passablement compliqué la séparation des charges entre le HMS et la Rose d'Automne notamment du fait des transferts de personnel entre les deux sites. Il est important de mentionner que le décompte avec le SPS englobe les deux entités. Les charges et produits des deux sites seront tous regroupés.

HMS - soins		comptes 2020	budget 2020	écart
4120.3811.00	Charges COVID-19	70 518.64	-	70 518.64

Ce compte enregistre les achats de masques, gants, lunettes, blouses et gel hydro-alcoolique qui devraient être pris en charge par le canton via le décompte annuel du SPS.

Pharmacie		comptes 2020	budget 2020	écart
4122.3106.05	Frais effectifs	20 739.14	25 000.00	-4 260.86
4122.3106.06	Matériel de soins selon LIMA	131 374.57	84 000.00	47 374.57
4150.3106.05	Frais effectifs RdA	-	10 000.00	-10 000.00
4150.3106.06	Matériel de soins selon LIMA RdA	-	25 500.00	-25 500.00
	Total	152 113.71	144 500.00	7 613.71

La séparation « comptable » entre la pharmacie du HMS et de la Rose d'Automne n'a pas été faite comme prévu au budget, c'est pour cela que l'analyse des écarts se fera pour les deux entités.

Le montant de CHF 20'739.14 représente les frais effectifs selon les groupes 14, 23, 24 et 29 (par exemple frais de stomie et oxygène) entièrement pris en charge par le SPS.

Le montant de CHF 131'374.57 représente les frais qui entrent dans le forfait de CHF 2.20 par jour et par résident. Il s'agit notamment des pansements et du matériel d'incontinence. Le nombre de journées au HMS et à la Rose d'Automne pour l'année 2020 est de 48'842, soit un montant remboursé par le canton de CHF 107'452.40. La différence de CHF 23'922.17 est à charge du HMS.

Le système de financement de la pharmacie appliqué jusqu'au 31.12.2017 ne générait pas de charge pour le HMS. Un changement de loi au 1^{er} juillet 2018 a entraîné une perte importante pour le HMS en 2019. Le montant de cette perte a été réduit en 2020, la direction du HMS est à la recherche de mesures pour réduire, voire annuler, le déficit de ce secteur.

Cuisine		comptes 2020	budget 2020	écart
4123.3010.01	HMS personnel cuisine	717 361.28	753 300.00	-35 938.72
4123.3010.24	HMS apprentis cuisine	12 557.00	14 700.00	-2 143.00
4123.3010.33	HMS civilistes cuisine	1 733.50	18 000.00	-16 266.50
4123.3130.01	Honoraires et prest. de tiers	235 319.16	3 000.00	232 319.16
4123.4918.01	Imp. cuisine : salaires et prest. de services	-217 760.88	-121 200.00	-96 560.88
	Total	749 210.06	667 800.00	81 410.06

Le personnel de la cuisine a été fortement impacté par la pandémie et a également subi plusieurs mises en quarantaine. Nous avons dû combler ces absences, également dues à des maladies de longue durée par du personnel temporaire. Ceci explique le dépassement du groupe de comptes ci-dessus.

Il est à noter également que 1.5 EPT qui figurait dans la dotation du service d'intendance (attribué au service de la Rose d'Automne) et géré sur le terrain par le chef de la restauration a été transféré, dès le 1^{er} février 2020, dans le service de la cuisine. Cet état de fait explique notamment le dépassement de CHF 96'560.00 dans les compte d'imputation interne de salaires et prestations de services.

		comptes 2020	budget 2020	écart
4123.3105.51	Salle à manger / étages - Food	494 156.02	612 000.00	-117 843.98
4123.3105.06	Salle à manger / étages - Boissons	83 672.36	72 000.00	11 672.36
4123.4908.01	Imputation cuisine : matériel et marchandises	-147 657.00	-174 500.00	26 843.00
	Total	430 171.38	509 500.00	-79 328.62

Cette situation bénéficiaire, qui compense partiellement le dépassement sur les charges de personnel, peut s'expliquer avec les trois facteurs suivants :

- Diminution du nombre de journées / résidents suite à la pandémie
- Le coût des marchandises pour les résidents à la Rose d'Automne a été surévalué
- Recherche constante d'économie par le chef de cuisine

Evolution des coûts journaliers par résident

	Charges	Journées	Coût journalier
Comptes 2020 HMS + RdA	543 994.58	48 842	11.14
Comptes 2019	473 275.87	37 515	12.62
Comptes 2018	490 904.07	38 578	12.72
Comptes 2017	522 078.15	38 241	13.65
Comptes 2016	446 624.26	39 367	11.35
Comptes 2015	477 137.25	40 554	11.77

Le montant de CHF 543'994.58 correspond aux coûts de la marchandise pour les résidents du HMS et de la Rose d'Automne sans les charges liées à la livraison des 4'732 repas aux appartements protégés de la résidence de la Fondation de la Rose d'Automne.

Les coûts journaliers 2020 sont inférieurs au budget. Un travail sur les fournisseurs a été fait par le chef de cuisine. La pandémie a peut-être également eu un impact sur les coûts de la restauration.

Restaurant		comptes 2020	budget 2020	écart
4124.3010.01	HMS Salaire du personnel	145 867.45	172 900.00	-27 032.55
4124.3130.01	Honoraires et prestations de tiers	32 209.66	-	32 209.66
	Total	178 077.11	172 900.00	5 177.11

Malgré les fermetures imposées du restaurant au public pendant les périodes de mars à juin, puis de novembre à décembre, le personnel a été maintenu. Nous n'avons pas pu bénéficier de RHT.

Intendance		comptes 2020	budget 2020	écart
4125.3010.01	Salaires du personnel	722 189.60	698 500.00	23 689.60
4125.3010.24	Apprentis intendance	9 749.60	11 000.00	-1 250.40
4125.3010.90	Indemnités journalière	-2 193.25	-	-2 193.25
4125.3130.01	Honoraires et prest. tiers	36 145.19	-	36 145.19
4125.4510.03	Dissolution réserve pour autres droits du personnel	-21 300.00	-	-21 300.00
	Total	744 591.14	709 500.00	35 091.14

Nous avons dû faire appel à du personnel temporaire pour combler des absences de longue durée, ce qui a entraîné ce dépassement.

Ce dépassement est partiellement absorbé par des coûts de marchandises liées à ce secteur inférieurs pour CHF 13'335.23 par rapport au budget. Les économies sur les coûts de marchandises de nettoyage sont encore plus visibles dans l'unité de la Rose d'Automne.

HMS - Maintenance		comptes 2020	budget 2020	écart
4126	Total des charges	1 185 492.21	1 317 900.00	-132 407.79

Cette rubrique est alimentée par les charges du secteur « maintenance et véhicules ». Comme expliqué plus haut, des économies ont pu être faites dans ce secteur et ont principalement été au bénéfice du HMS et de la Rose d'Automne.

Direction / autres frais		comptes 2020	budget 2020	écart
4127.3181.02	Pertes sur débiteurs	14 990.90	-	14 990.90

Il s'agit de la perte d'une créance d'un résident du HMS. Nous n'avons pas procédé à la dissolution de provision pour ce cas. La provision pour pertes sur débiteurs devra au contraire être augmenté dès l'exercice 2021 pour atteindre 10 % des débiteurs ouverts et ceci afin d'être conforme avec les directives mentionnées dans les contrats de prestations avec les EMS.

Direction / autres frais		comptes 2020	budget 2020	écart
4127.3811.00	Charges COVID-19	44 979.08	-	44 979.08

Ce compte enregistre les charges de la pandémie pour le HMS non remboursées par le canton (essuie-mains, location de salle, matériel de protection pour la réception, vaisselle à usage unique, etc.)

Recettes

HMS - Soins		comptes 2020	budget 2020	écart
4120.4220.01	Taxes de soins LAMaL (forfait caisses-maladie) RAI	4 255 232.00	4 796 500.00	-541 268.00
4120.4220.02	Taxes des frais d'accompagnement RAI	2 507 482.00	2 458 800.00	48 682.00
	Total	6 762 714.00	7 255 300.00	-492 586.00

La diminution globale des recettes est due principalement à la pandémie. Cette différence devrait être comblée avec le correctif des comptes du canton.

Concernant les taxes des frais d'accompagnement, le prix moyen retenu dans le cadre du budget 2020 de CHF 64 est plus bas que la réalité des comptes qui correspond à CHF 69.

HMS - soins		comptes 2020	budget 2020	écart
4120.4220.19	Correctif des comptes HMS	829 044.71	-	829 044.71
4151.4220.19	Correctif des comptes RdA	-345 789.94	-	-345 789.94
	Total	483 254.77	-	483 254.77

Comme expliqué plus haut, il y a un seul décompte pour le canton en lien avec la partie soins du HMS et de la Rose d'Automne. L'analyse des comptes mentionnés ci-dessus doit se faire globalement. Le montant ci-dessus correspond à la différence entre les taxes encaissées et les frais relatifs à la rubrique 4120 HMS soins et 4151 Rose d'Automne soins. Ces comptes enregistrent également les remboursements des frais COVID pris en charge par le canton pour le HMS et la Rose d'Automne et une dissolution de provision pour un montant de CHF 40'000.00.

3.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	%
Total des charges	12 620 373.55	12 471 300.00	149 073.55	1.18%
Total des produits	12 694 455.76	12 556 100.00	138 355.76	1.09%
Excédent de produits	74 082.21	84 800.00	-10 717.79	

4. Foyer de jour de la Sarine

4.1 Remarques d'ordre général

Le taux d'occupation pour l'année 2020 est de 43.05 %. Cette situation est due à la pandémie. En effet, le foyer a été fermé du 16 mars au 8 juin. Dès le mois de juin, le foyer de jour accueille un nombre restreint de pensionnaires (en principe 4 au lieu de 8) pour respecter la distanciation sociale. Pour les années précédentes les taux d'occupation étaient les suivants :

- 2019 : 82.83 %
- 2018 : 80.55 %
- 2017 : 71.99 %
- 2016 : 76.63 %
- 2015 : 86.08 %

4.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

Malgré la fermeture du foyer et sa réouverture partielle par la suite, les coûts qui sont principalement des charges de personnel n'ont pas pu être réduits. Pour la première fois le foyer de jour présente une perte qui pourrait ne pas être prise en charge par le canton.

Recettes

Le foyer de jour est financé par :

- les contributions des assureurs-maladie
- une participation de l'hôte
- les subventions des pouvoirs publics

Dans le cadre des subventions des pouvoirs publics, le canton a fixé une subvention proportionnelle qui ne peut être plus de 30 % des charges budgétées, mais ne doit pas permettre un bénéfice de la part du foyer de jour.

4.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	%
Total des charges	257 079.54	289 300.00	-32 220.46	-12.53%
Total des produits	223 707.10	289 300.00	-65 592.90	-29.32%
Excédent de charges	-33 372.44	-	-33 372.44	

5. Unité de la Rose d'Automne

5.1 Remarques d'ordre général

Pour rappel, le personnel, les pensionnaires et le bâtiment du Foyer de la Rose d'Automne ont été repris au 1^{er} janvier 2020 par le Home médicalisé de la Sarine.

Bien que faisant partie intégrante du HMS, cette nouvelle unité a été présentée séparément dans les états financiers du HMS afin de constater le résultat pour cette première année d'exploitation.

Cette unité a été séparée en deux secteurs :

- Secteur soins (4150)
- Secteur non soins (4151)

La répartition des charges entre les « anciennes » unités et la Rose d'Automne ont été très difficile à suivre, notamment à cause des permutations de personnel dues à la pandémie. Le personnel temporaire a été par exemple imputé en totalité au HMS bien qu'une partie ait travaillé à la Rose d'Automne. Concernant le personnel soins, il faut rappeler que le décompte pour le canton est traité de manière globale.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

5.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

<u>RdA soins</u>		comptes 2020	budget 2020	écart
4150.3106.05	Frais effectifs RdA	-	10 000.00	-10 000.00
4150.3106.06	Matériel de soins selon LIMA RdA	-	25 500.00	-25 500.00

La séparation « comptable » entre la pharmacie du HMS et de la RdA n'a pas été faite comme prévu au budget, les charges de la Rose d'Automne sont incluses dans les comptes principaux du HMS.

<u>RdA - soins</u>		comptes 2020	budget 2020	écart
4150.3811.00	Charges COVID-19	33 923.81	-	33 923.81

Ce compte enregistre les achats de masques, gants, lunettes, blouses et gel hydro-alcoolique qui devraient être pris en charge par le canton via le décompte annuel du SPS.

RdA - non soins	comptes 2020	budget 2020	écart
4151 Total des charges	1 146 763.33	1 349 325.00	-202 561.67

Le budget 2020 a été effectué sur les charges connues lors de son établissement, à savoir les comptes 2018 et le budget 2019 du foyer appartenant à la Fondation de la Rose d'Automne en tenant compte des économies possibles à ce moment-là. Nous constatons que la synergie entre les deux sites est plus forte que prévu. L'établissement du budget 2020 de l'unité de la Rose d'Automne a été fait de manière très prudente, des montants mis au budget telles que pertes sur les débiteurs pour CHF 20'000.00 n'ont par exemple pas été utilisés.

L'unité de la Rose d'Automne bénéficie des diminutions de charges des services transversaux, principalement pour la maintenance à hauteur de CHF 82'000 et pour le service des ressources humaine à hauteur de CHF 27'000.

Recettes

RdA non soins	comptes 2020	budget 2020	écart
4151.4260.01 Prestations aux résidents	-	15 000.00	-15 000.00
4151.4309.01 Autres produits	-	10 000.00	-10 000.00

Les recettes « annexes » ont été comptabilisées intégralement dans les comptes principaux du HMS.

5.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	%
Total des charges	3 450 296.73	3 577 300.00	-127 003.27	-3.68%
Total des produits	3 462 858.40	3 579 900.00	-117 041.60	-3.38%
Excédent de produits	12 561.67	2 600.00	9 961.67	

6. Service d'Aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS)

6.1 Remarques d'ordre général

Au terme du bouclage des comptes, nous observons une participation des communes inférieure au budget pour un montant de CHF 420'379.42.

Cette situation favorable est due principalement aux recettes qui ont été largement supérieures au budget. Les charges de personnel sont maintenues et ceci malgré l'augmentation des recettes. Le SASDS a aussi, dans une moindre mesure, bénéficié des diminutions des coûts des services transversaux.

Nous ne pouvons pas affirmer que cette augmentation de recettes est due à la pandémie. La charge de matériel COVID-19 pour un montant de CHF 44'865.23 a été en totalité absorbée par l'activité du service.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

6.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2020	budget 2020	écart
4210.3010.xx	Salaires, indem. journalières et personnel temporaire	9 043 924.73	9 088 100.00	-44 175.27
4210.3040.01	Allocation pour enfants	94 580.85	86 500.00	8 080.85
4210.3019.xx	Dédommagement transport	314 935.51	290 000.00	24 935.51
4210.305x.xx	Charges sociales	1 581 616.70	1 618 900.00	-37 283.30
4210.309x.xx	Formation et autres charges	17 409.75	45 000.00	-27 590.25
	Total charges de personnel	11 052 467.54	11 128 500.00	-76 032.46
4210.3106.xx	Matériel	138 763.27	100 000.00	38 763.27
4210.3181.xx	Pertes sur produits / frais	2 085.70	8 500.00	-6 414.30
	Total charges soins	11 193 316.51	11 237 000.00	-43 683.49

Vous trouvez ci-dessus un tableau récapitulatif pour le « secteur 4210 soins » qui facilitera la compréhension des chiffres 2020. Les charges de personnel sont inférieures de CHF 76'032.46 par rapport au budget.

		comptes 2020	budget 2020	écart
4216.3811.00	Charges COVID-19	44 865.23	-	44 865.23

Le comptes ci-dessus enregistre principalement du matériel de protection pour le personnel des soins à domicile. A ce jour, nous n'avons pas d'information sur la prise en charge éventuelle par le canton d'une partie de ces charges.

Recettes

		comptes 2020	budget 2020	écart
4210.4221.01	Evaluation et conseil OPAS	782 596.60	675 000.00	107 596.60
4210.4221.02	Factu. examens et soins	2 362 300.18	2 042 000.00	320 300.18
4210.4221.03	Facturation soins de base complexe OPAS	2 961 333.32	2 918 000.00	43 333.32
4210.4221.05	Autres recettes prestations OPAS	4 982.00	5 000.00	-18.00
4210.4221.06	Facturation économie familiale	91 455.85	152 000.00	-60 544.15
	Total	6 202 667.95	5 792 000.00	410 667.95

Les recettes OPAS totalisent CHF 6'111'212.10 contre un montant budgété de CHF 5'640'000.00. Comme mentionné dans les remarques d'ordre général nous ne pouvons pas considérer que cette augmentation de recettes soit entièrement liée à la pandémie. Il faut également considérer le vieillissement de la population et les besoins croissants dans des situations de plus en plus complexes.

Comme en 2019, la demande de prestations pour l'économie familiale est en baisse. De plus, cette prestation a été soumise à des restrictions pendant la pandémie et toutes les demandes n'ont pu être honorées.

6.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	%
Total des charges	13 153 006.68	13 237 800.00	-84 793.32	-0.64%
Total des produits	8 154 786.10	7 819 200.00	335 586.10	4.12%
Excédent de charges à répartir	-4 998 220.58	-5 418 600.00	420 379.42	

7. Service d'ambulances de la Sarine (SAS)

7.1 Remarques d'ordre général

L'excédent de charges à répartir est de CHF 1'199'016.47 contre un montant budgétisé de CHF 1'508'500.00.

Cette différence de résultat positive est due à des charges moins élevées que prévues avant la prise en charge d'un montant important lié à la COVID-19 ainsi qu'à des recettes supplémentaires également en partie liées à la pandémie.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

7.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2020	budget 2020	écart
4220.3010.01	Salaires du personnel soins	2 661 044.09	2 702 900.00	-41 855.91
4220.3010.90	Indemnités journalière	-2 536.35	-	-2 536.35
4220.3030.02	Honoraires médecins	-	30 000.00	-30 000.00
4221.3010.01	Salaires du personnel non soins	351 314.00	301 200.00	50 114.00
	Total	3 009 821.74	3 034 100.00	-24 278.26

Globalement les charges de personnel pour le SAS sont inférieures au budget.

Le nouveau médecin responsable actif au SAS depuis le 1^{er} janvier 2020 a un statut de salarié et à ce titre ses « honoraires » sont comptabilisés dans le compte 4220.3010.01 « salaires du personnel soins ».

		comptes 2020	budget 2020	écart
4221.3181.02	Pertes sur débiteurs	101 474.15	90 000.00	11 474.15

Pour rappel, les factures du SAS sont envoyées directement aux patients. Les caisses-maladie remboursent aux patients 50 % de nos factures mais au maximum CHF 500.00 par année. Selon notre expérience, l'argent touché par les patients ne nous est pas forcément restitué en paiement de nos factures, ce qui entraîne un risque débiteur élevé.

Un nombre important d'actes de défaut de biens a été reçu durant l'exercice sous revue. Comme par le passé, la créance est passée en perte à ce moment-là. Les actes de défaut de biens ont été remis à la Ville de Fribourg qui se chargera de contrôler la situation économique des débiteurs passés en perte.

A noter que la provision pour pertes sur créances inscrite au bilan pour un montant de CHF 170'000 couvre le risque de pertes selon le calcul établi par le précédent organe de révision.

		comptes 2020	budget 2020	écart
4222.3151.32	Frais véhicule VW T5 MESA 58	7 839.92	6 000.00	1 839.92
4222.3151.35	Frais véhicule VW T5 II MESA 57	9 061.76	13 200.00	-4 138.24
4222.3151.36	Frais véhicule MESA 56	55 984.53	31 000.00	24 984.53
4222.3151.37	Frais véhicule Mercedes I MESA 54	50 957.70	31 000.00	19 957.70
4222.3151.38	Frais véhicule Mercedes II MESA 55	24 503.53	31 000.00	-6 496.47
4222.3151.40	Frais de véhicule MESA 62	8 357.85	13 200.00	-4 842.15
4222.3151.41	Frais de véhicule Mercedes III nouveau MESA 58	-	15 000.00	-15 000.00
	Total	156 705.29	140 400.00	16 305.29

Globalement, la charge 2020 est supérieure de CHF 16'305.29 au budget.

Le compte 4222.3151.36 enregistre un montant pour la location d'une ambulance suite à l'incendie du dernier véhicule Chevrolet pour un montant de CHF 17'608.95.

Le compte 4222.3151.37 enregistre également des locations pour plus de quatre mois suite à un accident avec le véhicule Mercedes MESA 54.

L'arrivée des prochaines Mercedes en 2021 et 2022 en remplacement des derniers VW T5 permettra d'éviter la location d'ambulances en cas d'immobilisations prolongées.

		comptes 2020	budget 2020	écart
4222.3811.00	Charges COVID-19	72 872.15	-	72 872.15

Ce compte se décompose comme suit :

- CHF 17'500.00 : facture de l'ECAB pour l'appui des pompiers pendant la pandémie
- CHF 14'558.50 : location de containers pour « loger » les pompiers et garder la distanciation sociale entre les divers intervenants
- CHF 14'324.10 : facture pour la désinfection des locaux
- CHF 19'814.65 : matériel de protection et de désinfection
- CHF 6'674.90 : divers frais en lien avec la pandémie

L'ensemble de ces coûts resteront à charge du service des ambulances.

Recettes

		comptes 2020	budget 2020	écart
4220.4220.01	Facturation, interventions urgence	2 360 554.55	2 250 000.00	110 554.55

Le nombre d'interventions en urgence en 2019 était de 3'748 pour un total de recettes de CHF 2'322'025.25. Le budget 2020 tablait sur une légère hausse du nombre d'interventions. Le nombre d'intervention a été de 4'084 en 2020, soit supérieur aux prévisions.

		comptes 2020	budget 2020	écart
4220.4221.21	Facturation, transferts interhospitaliers	741 895.00	600 000.00	141 895.00

Le nombre de transferts en 2019 était de 1'086 pour un total de recettes de CHF 612'760.00. Le budget 2020 tablait sur un maintien du nombre de transferts. Le nombre de transferts a été supérieur à celui de 2019, soit 1'170 en 2020.

7.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	%
Total des charges	4 991 091.35	4 985 700.00	5 391.35	0.11%
Total des produits	3 792 074.88	3 477 200.00	314 874.88	8.30%
Excédent de charges à répartir	-1 199 016.47	-1 508 500.00	309 483.53	

8. Centre de coordination (CC)

8.1 Remarques d'ordre général

L'excédent de charges à répartir est de CHF 454'853.73 contre un montant budgétisé de CHF 439'300.00.

Les charges étant conformes au budget, ce chapitre n'est pas commenté en détail.

9. PassePartout Sarine

9.1 Remarques d'ordre général

Le Réseau Santé de la Sarine met le personnel de la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du PassePartout Sarine et pour planifier les courses de leurs deux véhicules.

Le montant figurant dans les états financiers de CHF 41'499.70 correspond aux charges salariales du personnel administratif du service des finances.

10. Commission des indemnités forfaitaires

10.1 Remarques d'ordre général

Le droit aux indemnités forfaitaires est régi par la loi sur l'indemnité forfaitaires (LIF) du 12 mai 2016 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le montant maximum d'indemnité est fixé à CHF 25.00 par jour. L'évolution financière de ce poste est liée au nombre de demandes ainsi qu'au degré de l'aide apportée. Le nombre de personnes touchant cette aide est en constante évolution.

10.2 Commentaires sur différents comptes

		comptes 2020	budget 2020	écart
5790.3707.01	Indemnités forfaitaires versées, année en cours	4 526 132.90	4 300 000.00	226 132.90

La progression des bénéficiaires d'indemnités forfaitaires a été plus importante que prévue. La proportion de bénéficiaires touchant l'indemnité maximale est également en hausse.

Le nombre de personnes aidantes qui ont bénéficié d'indemnités forfaitaires ces dernières années est le suivant :

- 2020 : 667 bénéficiaires
- 2019 : 641 bénéficiaires
- 2018 : 570 bénéficiaires
- 2017 : 535 bénéficiaires

10.3 Récapitulatif comptes charges et produits

	<u>Comptes 2020</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Différence</u>	<u>%</u>
Total des charges	4 657 272.24	4 429 000.00	228 272.24	4.90%
Total des produits	-	-	-	
Excédent de charges à répartir	-4 657 272.24	-4 429 000.00	-228 272.24	

11. Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)

11.1 Remarques d'ordre général

L'excédent de charges à répartir est de CHF 9'610'138.02 contre un montant budgétisé de CHF 9'122'800.00.

Une provision pour rattrapage des retards d'amortissements des EMS de CHF 709'989.05 a été mise en charge de cet exercice. De plus amples explications sont données dans le point 11.2. Sans ce montant additionnel, le montant à charge des communes serait de CHF 8'900'148.97 soit un montant inférieur au budget pour CHF 222'651.03.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

11.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2020	budget 2020	écart
9500.3840.01	Provision rattrapage des retards d'amortissements des EMS	709 989.05	-	709 989.05

En 2012, un premier travail a été effectué pour uniformiser la prise en charge par les communes des frais financiers des EMS. Cette première analyse a été ponctuée par la mise en place des rattrapages des frais financiers sur une période de 10 ans. La mise en place des lignes directrices instituant un montant maximum par chambre a permis de démontrer que les taux d'amortissements n'ont pas été uniformes pour tous les EMS.

En effet, la pratique comptable est qu'un immeuble du patrimoine administratif est amorti à 3 % par année, soit sur une durée de 33 ans. Dans le cadre de l'établissement des fiches de contrôles CODEMS, il a été constaté que certains EMS rénovés ou en phase de rénovation sont des anciens bâtiments de plus de 33 ans et qui ne sont pas encore totalement amortis. La constitution de cette provision au passif du bilan pourra en partie absorber ce retard d'amortissements.

Ce montant de CHF 709'989.05 correspond aux montants excédentaires du RSS (différence entre acomptes versés par les communes et montant réellement à charge de ces dernières).

Il est constitué comme suit :

		comptes 2020	budget 2020	écart
421	SASDS	4 998 220.58	5 418 600.00	-420 379.42
422	SAS	1 199 016.47	1 508 500.00	-309 483.53
490	Centre de coordination	454 853.73	439 300.00	15 553.73
533	Passepartout	55 543.96	57 300.00	-1 756.04
579	Indemnité forfaitaires	4 657 272.24	4 429 000.00	228 272.24
961	Rattrapage frais financiers	677 755.00	677 300.00	455.00
950	CODEMS (sans provision pour retards d'amortissements)	8 900 148.97	9 122 800.00	-222 651.03
	Total	20 942 810.95	21 652 800.00	-709 989.05
	Provision pour retards d'amortissements	709 989.05	-	709 989.05
	Total	21 652 800.00	21 652 800.00	0.00

Recettes

		comptes 2020	budget 2020	écart
9500.4612.00	Subventions des autres districts	709 895.60	650 000.00	59 895.60

Ce compte fonctionne comme le 9500.3707.01 « Frais financiers, EMS hors Sarine ». Le RSS facture les frais financiers des résidents hors districts logeant dans des EMS de la Sarine. L'écart entre le montant budgété et le montant des comptes 2020 s'explique par la différence de tarif non connue lors de l'établissement du budget.

11.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	%
Total des charges	10 320 033.62	9 772 800.00	547 233.62	5.30%
Total des produits	709 895.60	650 000.00	59 895.60	8.44%
Excédent de charges à répartir	-9 610 138.02	-9 122 800.00	-487 338.02	

12. Rattrapage des frais financiers des EMS

12.1 Remarques d'ordre général

En 2013, l'ACSMS a effectué un emprunt de CHF 6'500'000.00 pour la CODEMS qui n'a pas de personnalité juridique. Cet emprunt, fait pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, a permis de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers des EMS. Le solde de cet emprunt est de CHF 1'300'000.00 au 31.12.2020.

13. Comptes d'investissements

13.1 Remarques d'ordre général

Les états financiers comprennent un compte des investissements. Le compte des investissements comprend les dépenses importantes dont la durée d'utilité s'étale sur plusieurs années, inscrites à l'actif en tant que patrimoine administratif.

13.2 Commentaires sur différents comptes

Après chaque désignation de compte, vous trouverez entre parenthèses la date de validation de l'investissement par l'Assemblée des délégués. Vous constaterez que des montants ont été dépensés en 2020 alors qu'il n'y avait rien au budget 2020. Il s'agit du solde des dépenses des années précédentes. A contrario, il se peut que des objets acceptés par l'Assemblée des délégués ont été mis au budget en 2020 et qui ne sont pas précédés d'une dépense en 2020. Dans ces cas, la dépense se fera en 2021, voire en 2022.

Dans les comptes d'investissements, vous trouverez au niveau du compte 4220.5060.18 une dépense pour un montant de CHF 46'150.00 et un produit de CHF 65'000.00. Le véhicule « multifonction » Mercedes Mesa 62 s'est avéré inadapté pour l'usage qu'il en était fait. La direction du RSS a pris la décision de s'en séparer et de le remplacer par un véhicule plus adapté. La vente du véhicule Mercedes a dégagé un léger bénéfice de CHF 2'176.90. Un nouveau véhicule, plus adapté, a été acheté pour la somme de CHF 46'150.00.

13.3 Récapitulatif des comptes d'investissements

	<u>Comptes 2020</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Différence</u>
Total des charges	6 166 628.01	7 650 700.00	-1 484 071.99
Total des produits	67 500.00	-	67 500.00
Montants activés au bilan	-6 099 128.01	-7 650 700.00	1 551 571.99

14. Bilan

14.1 Remarques d'ordre général

En pages 39 à 42 des états financiers, vous trouverez le bilan du Réseau Santé de la Sarine.

14.2 Commentaires sur différents comptes

Actifs

	31.12.20	31.12.19	écart
Débiteurs HMS, SAS et SASDS	3 147 607.84	3 298 315.68	-150 707.84
Débiteurs frais financiers autres districts	171 562.00	185 960.20	-14 398.20
Provision pour pertes sur débiteurs	-260 000.00	-260 000.00	-
Débiteurs nets	3 059 169.84	3 224 275.88	-165 106.04

Les débiteurs HMS, SAS et SASDS mentionnés ci-dessus encore ouverts au 12 avril 2021 représentent un montant de CHF 397'370.07, dont 92.06 % en lien avec des factures du SAS.

Le montant figurant dans le compte « débiteurs frais financiers autres districts » est en lien avec la facturation de la CODEMS des frais financiers aux divers réseaux des districts du canton de Fribourg. Il n'y a pas de risques débiteurs sur cette position.

La provision pour pertes sur débiteurs se décompose comme suit :

- HMS : CHF 40'000.00
- SAS : CHF 170'000.00
- SASDS : CHF 50'000.00

Les risques pour pertes sur créances sont couverts pour toutes les entités du RSS.

	31.12.20	31.12.19	écart
Diverses charges payées d'avance	23 631.15	21 933.00	1 698.15
Décomptes et recettes diverses à recevoir	129 109.08	153 693.15	-24 584.07
Décompte annuel SPS c/HMS	463 749.47	-	463 749.47
Décompte annuel SPS c/Foyer de jour	38 815.70	-	38 815.70
Subvention SPS c/HMS (heures suppl.soins)	63 481.40	38 856.66	24 624.74
Provision décompte DSAS c/SASDS	90 000.00	100 000.00	-10 000.00
Total actifs de régularisation	808 786.80	314 482.81	494 303.99

Vous trouverez ci-dessus le détail du compte d'actifs de régularisation.

	31.12.20	31.12.19	écart
Patrimoine administratif	16 473 023.92	11 325 297.08	5 147 726.84

Vous trouverez ci-dessous un tableau explicatif des mouvements du patrimoine administratif.

	Immeuble HMS	Immeuble RdA	Bâtiments SAS	Investissements RSS	Investissements HMS	Investissements SAS	Investissements SASDS	Total
Valeur au 01.01.2020	8 556 762		611 570	506 371	860 841	732 264	57 489	11 325 297
Acquisitions	1 387 600	4 202 152		127 288	59 128	347 721	42 738	6 166 628
Cessions						-65 000	-2 500	-67 500
Bénéfice s/cessions						2 177		2 177
Amortissements	-474 000		-63 180	-105 859	-185 407	-113 754	-11 377	-953 578
Valeur au 31.12.2020	9 470 363	4 202 152	548 390	527 799	734 562	903 408	86 350	16 473 024

Passif

	31.12.20	31.12.19	écart
Diverses charges à payer	335 167.92	52 438.70	282 729.22
Provision fête du personnel	38 000.00	38 000.00	-
Provision risque reprise SPS 2020, dotation excédentaire	285 000.00	-	-285 000.00
Provision risque reprise SPS 2020, financement des lits vides	40 000.00	-	-40 000.00
Provision risque reprise SPS 2019		40 000.00	40 000.00
Provision solde achat MESA 56	-	40 387.50	40 387.50
Solde 2020 dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs	96 600.00	-	-96 600.00
Solde 2019 dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs	99 850.00	99 850.00	-
Indemnités forfaitaires 4ème trimestre	1 184 510.00	-	1 184 510.00
Total passifs de régularisation	2 079 127.92	270 676.20	1 808 451.72

Vous trouverez ci-dessus le détail du compte de passifs de régularisation. Les provisions pour risque de reprise du SPS pour CHF 285'000.00 et CHF 40'000.00 sont en lien avec le montant de CHF 463'749.47 (décompte annuel SPS) que vous trouvez en page précédente dans les actifs transitoires. En effet, nous ne savons, à ce jour, pas si la dotation excédentaire pour le HMS et le financement des lits vides pendant la pandémie seront totalement pris en charge par le SPS. Nous avons créé ces provisions par mesure de prudence.

	31.12.20	31.12.19	écart
Prov. heures supplémentaires et vacances	146 174.17	107 548.32	38 625.85

Les heures supplémentaires effectuées par le personnel du HMS pendant la pandémie sont la principale cause de l'augmentation de cette provision.

Pour rappel, la méthode qui est appliquée dès le 1^{er} janvier 2018 prend en compte l'ensemble du personnel du RSS. Le calcul prend en compte uniquement les heures dépassant un nombre de 40 pour le personnel et 100 pour les cadres supérieurs. Concernant les vacances non prises au 31 décembre, nous appliquons une limite de 40 heures et ceci pour tous les collaborateurs y compris les cadres supérieurs.

	31.12.20	31.12.19	écart
Provision mise en place du RSS	37 797.35	37 797.35	-

Cette provision a été constituée en 2015 afin de pouvoir assumer des charges extraordinaires suite à la mise en place du RSS.

	31.12.20	31.12.19	écart
Provision à ct pour autres droits du person.	78 700.00	100 000.00	-21 300.00

Ce montant avait été constitué en 2016 suite à une revendication d'un ex-employé du RSS pour une indemnité de départ. Cette indemnité ainsi que les frais juridiques y relatifs ont été provisionnés en 2016. Le recours fait auprès du Tribunal cantonal par cette personne a été rejeté.

Cette provision a été partiellement dissoute pour absorber une indemnité de départ d'un employé du HMS. Le solde est cependant maintenu pour absorber les risques actuels et futurs.

	31.12.20	31.12.19	écart
Provision retards d'amortissements EMS	3 869 558.36	3 159 569.31	709 989.05

Cette provision a été constituée par les résultats reportés de la CODEMS au 31.12.2017 suite à l'intégration de cette commission au RSS au 1^{er} janvier 2018. Pour rappel, la CODEMS ne restituait pas aux communes les montants excédentaires. Ce montant est de CHF 1'225'402.59.

Cette provision a par la suite été augmentée grâce aux montants excédentaires du RSS (différence entre les acomptes versés par les communes et les montants réellement à charge de ces dernières) des trois dernières années, à savoir :

- 2018 : CHF 1'068'506.91
- 2019 : CHF 865'659.81
- 2020 : CHF 709'989.05

Cette provision servira à rattraper les retards d'amortissements des EMS de la Sarine comme mentionné en point 11.2 des commentaires.

	31.12.20	31.12.19	écart
Réserves	668 372.02	614 635.93	53 736.09

Vous trouverez en page 42 des états financiers le détail des réserves du RSS. La plupart de ces réserves ont été constituées il y a plusieurs années. Nous vous présentons le détail ci-dessous :

- Avances des communes, réserve s/construction, CHF 76'856.75. Ce montant a été constitué entre les années 2000 à 2002. Ce montant pourrait être utilisé dans le cadre de la rénovation du bâtiment du HMS.
- Réserve (don) Antenne VII Schönberg FASDS, CHF 5'267.00. Constituée en 2013 selon les comptes de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, cette réserve pourrait être attribuée au personnel du SASDS.
- Réserve pour véhicule, CHF 2'685.75. Au 31.12.2003, figurait au bilan de l'ACSMS un montant de CHF 85'467.25. Ce montant a été dissout à hauteur de CHF 2'685.75. Ce montant pourrait servir à subventionner partiellement une modification d'un prochain véhicule.
- Réserve pour animation, CHF 40'758.14. Le bilan d'ouverture de l'exercice 1994 mentionne un solde de CHF 14'845.05. Des dons ont été attribués à cette réserve chaque année. Les montants figurant dans ce compte doivent être utilisés pour des projets liés à l'animation.
- Réserve pour construction, CHF 36'615.85. Un montant de CHF 36'718.75 figurait déjà au bilan 1994. Ce montant pourrait être utilisé dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement du bâtiment du HMS.
- Réserve différence CODEMS, CHF 118'908.16. Ce montant a été constitué le 1^{er} janvier 2007 par un montant de CHF 87'695.14. Ce compte a fait l'objet de divers ajustements jusqu'en 2012. Cette réserve est liée à des investissements subventionnés par la CODEMS, elle pourrait également être dissoute dans le cadre de l'agrandissement et la rénovation du bâtiment du HMS.
- Réserve foyer de jour, CHF 10'355.70. Cette réserve a été constituée en 2012 via une provision pour des cas 1 selon le DSP. Ce montant pourrait servir à prendre en charge des charges exceptionnelles du foyer de jour.
- Réserve charges extraordinaires ex-CS, CHF 10'000.00. Cette réserve a été constituée en 2006 dans les comptes de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile. Comme son nom l'indique, cette réserve pourrait servir à absorber des éléments extraordinaires.
- Résultats reportés du HMS, CHF 313'653.23. Il s'agit des bénéfices du HMS pour les années 2017, 2018 et 2019.
- Résultat annuel du HMS, CHF 53'271.44. Il s'agit du bénéfice de l'exercice 2020 que nous proposons de reporter au bilan.

14.3 Récapitulatif des comptes du bilan

	31.12.20	31.12.19	Différence	%
Total des actifs	24 324 720.80	20 064 162.43	4 260 558.37	17.52%
Total des passifs	24 324 720.80	20 064 162.43	4 260 558.37	17.52%
Différence	-	-	-	

L'augmentation du total du bilan est due principalement à l'acquisition de l'immeuble de la Rose d'Automne ainsi qu'à la reprise de la dette hypothécaire liée à cette acquisition.

Villars-sur-Glâne, le 29 avril 2021